



Antananarivo, le 28 Janvier 2013

**DIRECTION GENERALE**

-----

**CENTRE D'APPUIS ET DES OPERATIONS  
MARITIMES (CAOM)**

-----

**N°- 021 /APMF/DG/CN/13**

**OBJET : NOTE D'INFORMATION SUR LE CENTRE D'APPUI ET DES OPERATION MARITIME (CAOM) AU SEIN DE L'AGENCE PORTUAIRE, MARITIME ET FLUVIALE (APMF) DE MADAGASCAR ET SES ATTRIBUTIONS**

Le décret n°2012-319 du 20 Mars 2012 a eu porté création au sein de l'Agence Portuaire, Maritime et Fluviale (APMF) du Centre d'Appui aux Opérations Maritimes (CAOM), entité qui remplace le « Centre d'Opérations Maritimes » (COM) du Ministère des Transports.

Cette nouvelle structure administrative CAOM, représentée par son coordonnateur national Monsieur JOSEPH AMADE, assure la coordination des services qui sont délivrés par tout opérateur privé ou public en matière de sécurité et de protection des navires et des équipages.

En conséquence Monsieur AMADE Joseph est le nouveau Point Focal National pour la lutte contre la piraterie maritime.

Le CAOM est donc la structure de l'Etat Malgache habilitée à instruire les demandes d'autorisation qui peuvent être requises pour opérer à partir du territoire Malgache en matière de sûreté maritime.

S'agissant de ce domaine particulier de la sûreté maritime, le CAOM intervient sous la tutelle ministère des Transports et représente le Ministère des Transports dans son domaine de compétence. Le CAOM donnera es qualité son visa sur la demande d'autorisation de transit, d'embarquement / débarquement d'armes, de munitions ou d'Equipes de Protection Embarquée (EPE) avant de l' adresser au Ministre des Forces Armées qui traitera et statuera en dernier ressort et en toute souveraineté pour toutes questions liées à la défense nationale.

En conséquence, toute demande d'autorisation d'opérer en relation avec les activités liées à la sûreté maritime (notamment : embarquement /débarquement de matériels ou d'Equipes de Protection Embarquée (EPE) encore appelée « Privately Contracted Armed Security personnel » ou « PCASP » ; demande de transit d'armes ou matériels associés, demande d'escale ou de mouillage en eaux territoriales avec des EPE et/ou des armes à bord etc...) doivent être impérativement adressées au CAOM à l'adresse en bas de page.

Le CAOM communiquera aux opérateurs demandeurs les procédures spécifiques à leurs activités.

AMADE Joseph  
Coordonnateur National du Centre d'Appui et  
d'Opération Maritimes

**AGENCE PORTUAIRE, MARITIME ET FLUVIALE**  
**CENTRE D'APPUI ET DES OPERATIONS MARITIMES**

Route des hydrocarbures, Alarobia, Antananarivo, Madagascar  
BP 581 – Téléphones : +261 33 11 257 51 – 034 20 004 09  
Email : [com@mt.gov.mg](mailto:com@mt.gov.mg) ou [josephamade@gmail.com](mailto:josephamade@gmail.com)